



REGLEMENT CHALLENGE DEPARTEMENTAL de DRESSAGE 2010 du VAL D'OISE

17/06/2010 : Avenant au règlement du challenge départemental de Dressage 2010.

Suite à la commission de Dressage du 17/06/2010 à Eaubonne, en raison de l'annulation de la qualificative du 23/05/2010 à Vigny, décision est prise de modifier le nombre de qualifications retenues, pour figurer au challenge, comme suit :

Classement du Challenge Départemental DRESSAGE 2010 par étage : Barème et mode de calcul des points :

Calcul du classement : 2 meilleures performances + finale (coef. 1.5) = Total général du "Classement 2010".

Ce sont les résultats du cavalier qui sont comptabilisés. La participation à la finale est obligatoire.

En aucun cas, les points des cavaliers «hors concours» ne seront validés.

Pas de possibilité de cumuler des points d'une série à l'autre (Exemple club préliminaire / club élite GP) mais les cavaliers qui débutent le challenge dans une série de 34 ans et - et qui, en cours de challenge ont 35 ans, les points de qualifications acquis en série de moins de 34 ans et -, seront transférés dans les classements de 35 ans et +.

Un cavalier ne peut être au classement qu'une seule fois, dans un étage du challenge.

En cas de dédoublement d'une épreuve dans une qualificative, il y a enregistrement de deux classements distincts dans le classement challenge.

Cette actualisation du : **17/06/2010** annule l'édition précédente.

**CDEVO Maisons des Comités Sportifs Jean Bouvelle 106 rue des Bussys
95600 EAUBONNE ☎ 01.39.59.74.02 📠 01.39.59.74.02**

E-mail CDEVO95@aol.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com

Association 1901 : W953000852 – Siret : 413 288 192 000 29 – APE : 9319 Z – Siren : 413 288 192